

**ARRÊTÉ DE NOMINATION DE LA DIRECTRICE PAR INTÉRIM  
DU SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION (SCD)  
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

*Vu le code de l'Éducation,*

*Vu la délibération CA2020/22 du 20 mai 2020 relative à l'élection du président de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 24/09/2021 portant approbation des (nouveaux statuts) et du règlement intérieur du Service Commun de la Documentation (SCD),*

*Vu l'article 3.1.2 des statuts en vigueur du SCD,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),*

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :**

Madame Hélène COSTE, conservatrice des bibliothèques (relevant du corps des personnels scientifiques des bibliothèques) est nommée à compter du 21 août 2023 directrice par intérim du service commun de la documentation (SCD) de l'Université Bordeaux Montaigne.

**Article 2 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il fait l'objet d'une publication conformément aux statuts de l'Université Bordeaux Montaigne susvisés.

**Article 3 :**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.



*Fait à Pessac, le 15 juin 2023.*

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE  
Le Président  
de l'Université Bordeaux Montaigne,  
PRÉSIDENCE  
Lionel LARRÉ.



29 JUIN 2023

Publié le :

Transmis à Mme la rectrice chancelière des universités le:

28 JUIN 2023